

Coordonnées

Nom et prénom du Gérant : N° CIN / Carte de séjour :

Raison sociale : Registre de Commerce :

Code TVA : Exonéré: Oui Non Code en Douane :

Activité de l'entreprise :

Adresse de correspondance :

Ville : Code postal :

Tél. : Fax :

Adresse d'installation :

Ville : Code postal :

Tél. : Fax :

Contact Administratif et Financier : Nom et Prénom :

Tél. : GSM : E-mail :

Contact Technique : Nom et Prénom :

Tél. : GSM : E-mail :

E-mail principal:@.....

Cette adresse e-mail vous permettra de recevoir les courriers de Topnet
> Je souhaite être contacté sur mon e-mail principal**Abonnement**

Types d'accès :

 ADSL Entreprise Ligne Spécialisée cuivre Frame Relay VSAT WIMAX Ligne Spécialisée Fibre Optique SDSL RNISDébits : Symétrique Asymétrique**Commande Optionnelle** Routeur ADSL Trusted Soft VPN Client VPN activation service VPN IPSEC Access Soft VPN Routeur Adresse(s) IP fixe(s) : Hosting**Contrat**Durée du contrat : 12 Mois 24 Mois**Facturation**.....
.....**Nom de domaine et hébergement**

Nom de domaine* (EN MAJUSCULE) :

 .com .net .org .com.tn .net.tn .org.tn .tn Autres :

*Sous réserve de disponibilité.

Signature & cachet

Par la signature de ce présent contrat j'atteste avoir lu et approuvé sans réserves les conditions générales d'utilisation du service TOPNET et déclare accepter toutes ses clauses.

Fait à :le.....  

Pièces à joindre:

- Personne Morale: Copie CIN du gérant, Copie du matricule Fiscal, Copie du Registre de Commerce (<3mois), Exonération de la TVA, Bon de Commande.

ARTICLE 1 : SUPREMATIE

Les présentes conditions constituent avec les conditions particulières précisées au contrat d'abonnement les seules clauses déterminantes de l'accord entre le client et TOPNET dont la signature par le client implique obligatoirement l'adhésion à l'intégrité, et sans restriction, de ces clauses.

ARTICLE 2 : CONFIDENTIALITE

Le droit d'accès accordé au client par son abonnement est strictement personnel. De ce fait, à chaque client est attribué un/des identifiant(s) (login) et un/des mot(s) de passe lui permettant de se connecter à Internet ou accéder aux services de messagerie électronique. L'/les identifiant(s) et le(s) mot(s) de passe confiés au client sont confidentiels. Le client est donc seul responsable de leur détournement ou utilisation non autorisée. Dans ce cas, le client s'engage à se prémunir contre ces éventualités et peut procéder, volontairement et à tout moment, au changement de ses paramètres de connexion.

Néanmoins, TOPNET peut effectuer des changements de l'/des identifiant(s) et/ou du/des mot(s) de passe du client pour des raisons d'ordre technique. Le client sera, dans ce cas, avisé 5 jours d'avance.

ARTICLE 3 : CONCLUSION DU CONTRAT

La signature par le client du contrat d'abonnement et la réception par TOPNET du règlement afférent, suivant la modalité de paiement convenue au contrat, donnent effet à l'application des présentes prescriptions.

ARTICLE 4 : DUREE DU CONTRAT

L'application des présentes correspond à la durée de l'abonnement choisi par le client et mentionnée dans le contrat et à compter de la date de mise en service. Toutefois, le contrat est prorogé par tacite reconduction pour la même période que l'abonnement initial, sauf demande de rupture notifiée par l'une des deux parties et signalée par lettre recommandée avec accusé de réception au moins 30 jours avant échéance du terme d'abonnement.

ARTICLE 5 : RESILIATION DU CONTRAT

Le contrat d'abonnement peut prendre fin avant expiration de sa durée prévue dans le contrat. Dans ce cas, seule TOPNET se réserve le droit de résilier le contrat et sans préavis suite à une éventualité de dégâts imputables au client et provenant: des actes de piratage ou utilisation illicite des informations communiquées par Internet tel que le droit de propriété intellectuelle; des pratiques en contradiction avec les bonnes mœurs et la réglementation en vigueur, portant ainsi préjudice aux tiers et/ou à l'ordre public; du non respect d'une clause du contrat d'abonnement tels que les délais de paiement des frais dus à TOPNET.

ARTICLE 6 : OBLIGATIONS DE TOPNET

TOPNET s'engage de mettre à disposition sa plate-forme de télécommunications 24h/24 et 7j/7 sous réserve de rupture pour maintenance, en cas de panne éventuelle, ou de force majeure. Toutefois, la qualité du débit et le temps de réponse ne relèvent pas de la responsabilité de TOPNET.

ARTICLE 7 : MODIFICATION DES TERMES DU CONTRAT

Le client doit notifier tout changement survenu aux informations fournies à TOPNET et mentionnées au contrat d'abonnement et concernant sa situation (changement d'adresse, modification de l'équipement...). TOPNET se réserve le droit de modifier les termes et conditions applicables au service d'accès (périodes d'abonnements, tarifs...), le client contestant ces modifications peut procéder à une résiliation du contrat d'abonnement qui aura pour effet la rupture d'accès par expiration de la période du contrat en vigueur, à cet intervalle de temps les anciennes conditions continuent à produire effet, le refus doit être notifié par écrit.

ARTICLE 8 : TARIFS D'ABONNEMENT

Les frais d'abonnement sont dus le premier jour de chaque période entamée, selon la durée du contrat.

Tout retard ou cessation de paiement, par le client, engendrera la rupture d'accès et donnera lieu, le cas échéant, à la facturation des frais de réouverture et d'impayés en cours. Les tarifs pratiqués sont ceux mentionnés dans le contrat relatif au type d'abonnement choisi par le client. Ces tarifs sont exprimés en hors TVA. Les coûts de la ligne de communication entre l'équipement du client et le Centre Serveur ne sont pas compris dans les tarifs mentionnés dans le contrat d'abonnement. Ceux-ci sont dus aux organismes assurant ce service. TOPNET ne peut être tenue responsable de la qualité de la ligne proposée.

ARTICLE 9 : LIMITES DE RESPONSABILITE

Le client est présumé connaître les caractéristiques et limites des services Internet et désengage par conséquent la responsabilité de TOPNET pour tout incident se rapportant aux points suivants:

- Le rôle de TOPNET est de fournir la connexion Internet au client par l'intermédiaire de son Centre Serveur et ne dispose donc d'aucune responsabilité sur les données transmises et ne peut exercer aucun contrôle sur le contenu, la nature ou les caractéristiques des informations transmises.

- Les données transmises sur Internet ne bénéficient que d'une fiabilité technique relative, celles-ci transférées par des réseaux hétérogènes aux caractéristiques et capacités techniques diverses, ils sont parfois saturés.

Certains réseaux ou services spécifiques dépendent d'accords,

- Les données circulant sur Internet ne sont pas protégées et peuvent faire objet à des actes de détournement éventuels, c'est ainsi que le client est réputé être responsable de la communication de mots de passe, codes confidentiels et de toute information sensible et des conséquences qui en découlent.

- Le client est entièrement responsable de son équipement connecté au Centre Serveur et de tout dommage éventuel pouvant survenir du fait de leur connexion.

- En cas d'hébergement d'un site web, le client est le seul responsable de son site web, du contenu des informations transmises, diffusées ou collectées, de leur exploitation et de leur mise à jour. Il s'engage à respecter les droits des tiers, notamment les droits de la personnalité, les droits de propriété intellectuelle des tiers tels que droits d'auteur, droits sur les brevets sous les marques.

ARTICLE 10 : RUPTURE D'ACCES

TOPNET peut interrompre son service d'accès de façon exceptionnel le pour des raisons de maintenance et/ou perfectionnement technique. Ces interruptions seront notifiées au client 5 jours avant survenance. Si l'interruption dépasse 8 heures sans que celle-ci ne soit justifiée par un cas de force majeure, le client peut bénéficier d'un accès gratuit pour une période équivalente à celle de l'interruption produite sous réserve qu'il fait demande écrite, au sujet, pendant l'interruption.

ARTICLE 11 : FORMALITES

Toute réclamation et/ou contestation exprimée par le client à l'encontre de TOPNET devra être formulée au plus tard 48 heures à compter de leur fait générateur, sous peine de déchéance.

Toute notification faite aux termes des présentes devra l'être par écrit et communiquée:

- demain en main, dans ce cas la notification produira effet le moment de la remise ;

- par lettre recommandée avec accusé de réception, la notification prendra effet 10 jours après envoi de la lettre;

- par fax, la notification prendra effet à la date de l'accusé de réception.